

POLICE MUNICIPALE

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

72, Avenue de la République, 59160 LOMME.

Tel : 03 20 22 76 26

Mail : policemunicipale@mairie-lomme.fr

Vous avez besoin de réserver le stationnement, le trottoir ou la chaussée pour réaliser des travaux sur un bâtiment ou pour effectuer un déménagement ?

Un arrêté municipal est **OBLIGATOIRE**.

La demande doit être transmise au service de la Police Municipale **15 jours avant** l'intervention.

Toute occupation du domaine public (benne, échafaudage) fera l'objet d'une facturation, au service Urbanisme conformément aux règles applicables sur le territoire de la commune de Lomme

Tous les champs doivent obligatoirement être remplis

DEMANDEUR :

Date de la demande :

NOM ou RAISON SOCIALE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Objet de la demande :

Date de début : Date de fin :

Adresse de l'intervention :

Coordonnées société de déménagement :

Véhicule de déménagement , dimensions :

Benne , dimensions :

Echafaudage , dimensions :

Autres , préciser :

.....

.....

.....

Date de réception :